

Dijon le 2 octobre 2009

Comité d'entreprise
ERHEL-HYDRIS
BP 37815
21078 Dijon Cedex

A l'attention de Monsieur Le Procureur POHNERTE

Monsieur,

Le comité d'entreprise ERHEL HYDRIS a tenu une réunion extraordinaire le 24 septembre 2009 à 14 heures en vue d'une déclaration de cessation de paiements de l'entreprise.

Le comité d'entreprise a mandaté deux représentants des salariés pour assister à l'audience du tribunal de commerce de Nanterre qui a eu lieu le 1 octobre 2009 à 9h00. Suite aux débats le procureur demande que ce dossier ne peut pas être statué sans une dérogation du tribunal de commerce de Dijon car le site de production à son siège social à Dijon.

Cela ne pourra être statué que dans une dizaine de jours ou une quinzaine

Les représentants du personnel suite à cette annonce, sont abasourdis, et demande au président du tribunal comment les salariés vont faire pour vivre, pendant ces quinze jours en ne touchant que 1000 euros par mois comment voulez-vous mettre de l'argent de côté avec un salaire pareil et de plus faisant du chômage partiel depuis février 2009. Le tribunal comprend le désarroi des représentants et fera le maximum.

Monsieur le procureur nous ce que nous souhaitons c'est que le dossier ERHEL HYDRIS soit jugé sur Dijon car il y a urgence.

Ci-joint documents

En copie A Monsieur Le président du tribunal de commerce

Veuillez agréer, Monsieur nos respectueuses salutations.

Manuel DIESTRE

